SI·EN UNSA Fen

L'inspection
Réalités et Prospective

Syndicat des Inspecteurs de l'Education Nationale

bulletin mensuel n° 29
11 septembre 1996

SOMMAIRE

Éditorial 1

VIE SYNDICALE
Bureau National : à qui s'adresser ?
Pour… 2
Communiqués de rentrée 3
Compte rendu du CTPM 7
Note sur les cotisations 8

NOTRE MÉTIER
Pour une médiatisation professionnelle ? 4
Les dix ans du Bac Pro 5

L'inspection n° 29
Directeur de la Publication :
Michel MARUCELLI
Maquette : **Renée HASIAK**
Commission paritaire : **3 323 D 73 S**
ISSN : **1251-2028**
Imprimerie et photocomposition : **FEN**
Publicité : **ARIANE SPONSOREGIE**
Olga Diaz - 41 08 01 01
SI.EN-Fen
21 rue Lalande - 75014 PARIS
Tel : 43 22 68 19

ÉDITORIAL

La rentrée 1996 devrait être satisfaisante pour les inspecteurs suite aux avancées significatives obtenues par l'action du SI.EN-FEN :

- application du protocole Durafour aux IEN, conformément aux engagements du ministre de l'Éducation nationale ;

- suppression de la clause de mobilité pour l'accès à la hors-classe des IEN en fonction en 1990 et assouplissement des conditions de mobilité pour ceux qui ont été recrutés depuis ;

- retour à la mensualisation des indemnités de charge administrative pour les IEN, IPR-IA et chefs de MAFPEN.

Voilà ce qui est à enregistrer comme positif.

Le Bureau National tient cependant à rappeler au ministre que ses objectifs restent :

- la reconnaissance de l'égale dignité des corps d'inspection par la création d'un corps unique d'inspection aux missions diversifiées ;

- la redéfinition claire des missions des différentes spécialités ;

- des moyens de fonctionnement et des conditions de travail à la mesure des enjeux du Service public et laïque d'Éducation nationale.

Sur l'ensemble de ces points, les négociations sont à poursuivre.

Des raisons de mécontentement et d'inquiétude existent :

- refus scandaleux de prendre en compte la juste revalorisation des retraités ;

- l'absence actuelle de critères équitables et transparents dans la gestion des personnels d'inspection ;

- les mesures graves qui pèsent sur le budget 1997 et particulièrement, pour la première fois depuis bien longtemps, dans le secteur de l'Éducation nationale.

Cela ne peut rester sans réaction.

C'est pourquoi le SI.EN-FEN s'inscrira, à l'appel de sa Fédération et de l'ensemble des organisations représentatives du secteur, dans la journée de grève nationale du 30 septembre.

Par ailleurs, le Bureau National sera particulièrement vigilant à la mise en oeuvre des décisions prises concernant les inspecteurs. Il serait conduit à décider de la reprise du mouvement qu'il a suspendu en novembre dernier si le ministre et le Gouvernement ne prenaient rapidement les mesures d'application nécessaires et conformes.

L'heure n'est pas à la morosité qui démobilise.

Elle n'est pas non plus - moins que jamais - au repliement sur soi ou à l'éparpillement des forces qui conduisent, l'un et l'autre, à l'inefficacité.

C'est, bien au contraire, tous ensemble et toujours plus nombreux, au sein du SI.EN-FEN, que les inspecteurs, quelle que soit leur spécialité, obtiendront, par l'action syndicale - l'expérience vient de la montrer, une fois de plus - la satisfaction de leurs revendications et la pleine reconnaissance de leur fonction dans le système éducatif.

Bonne rentrée à toutes et à tous !

Michel Marucelli
le 05 septembre 1996

BUREAU NATIONAL : A QUI S'ADRESSER ? POUR ...

Toute la correspondance est à adresser à :
SI.EN-FEN
21 rue Lalande
75014 PARIS
tel : 16 1 - 43 22 68 19
fax : 16 1- 43 22 88 92

SECRETARIAT GENERAL

Secrétaire Général	Michel MARUCELLI
Secrétaires Généraux Adjoints	Michel LE BOHEC (1D)
	Renée HASIAK (ET)
	Bernard LESPES (IO)

COMMISSIONS

Commission corporative :	Michel LE BOHEC
Commission pédagogique :	Marthe LEVEQUE
Commission orientation, formation professionnelle et emploi :	Maryse LE MOEL
Commission internationale :	Michel MARUCELLI

TRESORERIE

Trésorier National	Michel CRUCHET
Trésorier Nat. Adjoint	Renée HASIAK

SUIVI DES DISCUSSIONS AVEC LE MINISTRE

Michel MARUCELLI
Michel LE BOHEC
Renée HASIAK
Bernard LESPES
Gabrielle SANTARELLI
Michel CRUCHET

Suppléants : Léon-Paul BOUVET (1er D)
Maryse LE MOEL (ET)
Claude PIERRET (IO)

PUBLICATIONS

Bulletins - Annuaire Renée HASIAK

RETRAITÉS

Michel CRUCHET

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION

Titulaires :	Michel MARUCELLI et Renée HASIAK
1er suppléants :	Michel LE BOHEC et Bernard LEHALLE
2nd suppléants :	Gaby SANTARELLI et Bernard LESPES

VIE SYNDICALE - ANIMATION DU RESEAU

Michel LE BOHEC
Marie-Paule COLLET (stagiaires)

COMMISSION N° 6 (Affaires étrangères)

Titulaire :	Michel Le BOHEC
Suppléant :	Léon-Paul BOUVET

RELATIONS AVEC LES ASSOCIATIONS

Léon-Paul BOUVET

COMMISSION DES CONFLITS

GUY FULPIN et Claude PIERRET

CORRESPONDANTS ACADÉMIQUES

AIX-MARSEILLE	M. LEVEQUE	*GRENOBLE*	G. FULPIN	*POITIERS*	A. POULLIÉ
AMIENS	L.-P. BOUVET	*LILLE*	R. HASIAK	*REIMS*	L.-P. BOUVET
ANTILLES-GUYANE	Secrétariat Général	*LIMOGES*	C. GUERRE	*RENNES*	M. LE BOHEC
BESANCON	R. HASIAK	*LYON*	G. FULPIN	*RÉUNION*	Secrétariat Général
BORDEAUX	A. POULLIÉ	*MONTPELLIER*	M. LEVEQUE	*ROUEN*	R. HASIAK
CAEN	M. LE BOHEC	*NANCY-METZ*	B. LEHALLE	*STRASBOURG*	B. LEHALLE
CLERMONT-FERRAND	G. SANTARELLI	*NANTES*	M. LE BOHEC	*TOULOUSE*	B. LESPES
CORSE	M. LEVEQUE	*NICE*	M. LEVEQUE	*VERSAILLES*	M. LE MOEL
CRÉTEIL	M.-P. COLLET	*ORLÉANS-TOURS*	G. SANTARELLI		
DIJON	L.-P. BOUVET	*PARIS*	M. LE MOEL		

Communiqués rentrée 1996

Protocole Durafour pour les IEN : c'est fait !

Réunie sous la présidence du ministre de la Fonction publique, D. Perben, le 17 juillet, la Commission de suivi de l'application du protocole Durafour a acté les propositions du ministre de l'Éducation nationale concernant les IEN, propositions négociées avec le seul SI.EN-FEN.

Cela n'a pas été sans mal !

Inscrits à la demande de la FEN, le corps des IEN et celui des Personnels de Direction avaient subrepticement disparu du tableau initial, voilà un an. La FEN avait obtenu, lors d'une séance mémorable de la Commission de suivi, que ces corps soient réintégrés dans le dispositif, ce qui fut fait. Lors de la réunion d'automne, le 9 janvier 1996, le principe avait été retenu de l'élargissement du débouché des IEN dans le corps des IPR-IA - et donc l'accès à l'échelle-lettre A - dont les modalités seraient arrêtées lors de la réunion de printemps, tenue le... 17 juillet.

Le 16 juillet, rien n'était encore acquis, lors de la réunion préparatoire spécifique à la Fonction publique de l'État. En effet, les propositions étaient très nettement inférieures aux résultats des négociations avec le ministre de l'Éducation nationale : liste d'aptitude ouverte à 30 % du total des recrutements pour atteindre, au terme d'un plan de trois ans, la transformation de 95 emplois d'IEN en emplois d'IPR-IA... inacceptable ! C'est ce que le SI.EN fortement relayé par J.P. Roux, conduisant la délégation de la FEN et de l'UNSA, a aussitôt déclaré en rappelant les termes de l'accord obtenu avec notre ministère. Le soir même de nombreuses télécopies et communications téléphoniques ont été échangées entre le SI.EN, la FEN et les ministères directement concernés, dans lesquelles était très clairement indiqué que si les choses devaient rester en l'état, la rentrée se ferait sans les inspecteurs.

Dès l'ouverture de la séance du 17 juillet, D. Perben annonçait que, suite à un dernier échange, une demi-heure avant la réunion, avec F. Bayrou sur le dossier des IEN et sur celui des Personnels de Direction, c'est le chiffrage négocié avec le SI.EN-FEN qui était retenu : plan de cinq ans au terme duquel 240 emplois d'IEN seront transformés en emplois d'IPR-IA par liste d'aptitude élargie à 45 % .OUF !

C'est donc une nouvelle étape qui a ainsi été franchie favorablement.

Il est juste de souligner le rôle déterminant de notre Fédération et l'engagement personnel du ministre sur ce dossier. Malgré l'accord de principe donné en juin par le Premier ministre, les faits le montrent bien, le chiffrage était loin d'être acquis. Il est désormais acté. Les nouvelles étapes sont désormais internes au ministère de l'Éducation nationale. Modifications statutaires, autres textes, modalités de gestion, etc. Il y a donc encore bien du pain sur la planche !

Nous savons que, par ailleurs, quelles que soient les dates où ces textes divers seront pris, l'application se fera, avec effet rétroactif, à compter du 1er septembre 1996 - protocole d'accord Durafour oblige. À suivre, donc, avec toute la vigilance requise dans la conjoncture.

Michel Marucelli

La FEN appelle à une grève dans l'Education.

L'Exécutif National de la FEN réuni le 28 août appelle à l'action dans l'Education nationale.

Le budget 1997 qui se prépare s'annonce catastrophique et ferme l'horizon à toute amélioration. De nouvelles diminutions de crédits sont prévues et 5 000 suppressions de postes envisagées. A cette rentrée plus de 20 000 non-titulaires (MA, contractuels...) seront licenciés.

Tout est bloqué. Le Gouvernement et le ministre de l'Education nationale dissertent sur les réformes et n'appliquent même pas la loi de programmation étriquée qu'ils ont fait voter. Toutes les difficultés de la rentrée dernière sont aggravées par un budget 96 que nous avions dénoncé comme insuffisant. Crédits pédagogiques diminués, moyens de formation des personnels et recrutement en régression, situation des auxiliaires non réglée, précarité des titulaires et conditions de travail aggravées... Les personnels ne supportent plus ce divorce entre les discours lénifiants et les réalités difficiles qu'ils vivent.

Avec d'autres fédérations syndicales nous avions alerté le Premier ministre le 17 juillet. En pure perte. Sur l'autel du monétarisme le Gouvernement met en péril l'efficacité du système éducatif malgré la demande d'éducation qui ne cesse de croître dans notre pays et les besoins immenses de la maternelle à l'université. L'École a besoin d'efforts renouvelés de la part de l'État, notamment pour contribuer à lutter contre l'exclusion, et l'État se dérobe.

Après la rencontre du 27 août à l'initiative du Syndicat des Enseignants-FEN, la FEN appelle à élargir à toute l'Education nationale l'action de grève pour fin septembre car c'est l'Education toute entière, dans toutes ses dimensions, à tous les niveaux, qui est atteinte par la politique inacceptable que le Gouvernement met en oeuvre.

Le SI.EN-FEN, respectueux du droit, est tout autant attaché au respect des droits fondamentaux de la personne humaine.

En cette période de rentrée scolaire, une fois de plus, il dénonce les violences de toutes sortes et les exploitations inacceptables dont sont victimes les enfants et que l'actualité vient de souligner :

- brutalité et traitement attentatoire à la dignité de leurs parents «sans papiers» en France, dont ils ont été les premiers témoins ;

- crime d'exploitation sexuelle de millions d'enfants dans le monde.

Il appelle l'ensemble des acteurs et partenaires du système éducatif à la plus grande vigilance.

Il tient à rappeler, en outre, le rôle essentiel de l'Éducation civique à laquelle les Inspecteurs sont particulièrement attentifs.

Paris le 29 août 1996

Une ouverture intéressante : le congé de fin d'activité

Le protocole de transposition dans la Fonction publique de l'accord UNEDIC du 6 septembre 1995 a été signé le 16 juillet entre le ministre de la Fonction publique et les Fédérations de fonctionnaires. A noter qu'il s'agit de créer le CFA pour la seule année 1997. La question est de savoir s'il sera renouvelé. Il en a été ainsi, à l'origine, de la cessation progressive d'activité qui, elle, a été ensuite reconduite. Le congé de fin d'activité sera peut-être, pour quelques-uns ou beaucoup, une «occasion à saisir».

Pour en savoir davantage, prendre contact avec les responsables académiques et départementaux qui ont été destinataires, le 18 juillet, du texte intégral du protocole d'accord.

Michel Marucelli

Pour une médiatisation professionnelle ?

«Je pense donc je suis» disait Descartes.

L'Inspecteur n'existera que s'il montre qu'il est capable de penser. Or, penser ne suffit pas, il lui faut dire aussi ce qu'il pense. Et reconnaissons tous que de ce côté-là nous avons plutôt tendance à rester silencieux. Les seuls moments où nous cherchons à nous faire entendre se situent dans quelques revendications statutaires ou indemnitaires au cours desquelles nos ministres sont plutôt tentés de nous renvoyer dans les cordes d'un simple revers de main. Reconnaissons aussi que nos quelques tentatives de grève administrative ont bien du mal à aboutir, du simple fait que nous avons en premier lieu un sens aigu du service public et de nos responsabilités et que nous parvenons rarement à nous mettre d'accord et à conserver des lignes directrices fortes.

Ne sommes-nous donc que des rouages d'un système qui, moyennant quelques restructurations, pourrait se passer de nous.

Ne sommes-nous que des cadres chargés d'appliquer et de mettre en oeuvre des politiques nationales pas toujours cohérentes, sans aucun état d'âme, sans nous poser de questions, bref, sans penser ?

Si la fonction d'inspecteur de l'Éducation nationale se limite à cela, ne nous étonnons pas que nous soyons absents des préoccupations de nos dirigeants, ne nous étonnons pas que la commission Fauroux nous ignore aussi superbement, ainsi que la D.E.P. dont les publications sont pourtant nombreuses et régulières.

Or, nous sommes suffisamment souvent sollicités pour participer à des travaux de réflexion et d'élaboration des textes les plus divers, pour savoir à quel point notre position de spécialistes des problèmes de l'Education est reconnue à l'interne. Très curieusement ensuite, dès qu'une diffusion est réalisée, dès que des résultats sont communiqués, dès qu'une annonce est médiatisée, les inspecteurs sont muets, leur syndicat est sans avis.

Un jour notre ministre de l'Éducation nationale lance à grands frais médiatiques une campagne pour l'initiation aux langues étrangères au CE1 au moyen de cassettes vidéo, les enseignants s'expriment pour dire les difficultés qu'ils vont rencontrer. Du côté des inspecteurs, pas un mot. Il me semble pourtant que cela constitue un problème de grande importance. Une initiation effectuée simplement au moyen de cassettes avec des enseignants qui n'ont au départ aucune compétence particulière est-elle possible, souhaitable ou néfaste ? Faut-il la limiter à une langue (ce qui supprime l'idée de choix pour les parents) ou faut-il chercher à développer 2,3 voire 4 langues en même temps ?

Est-il bon que ces cassettes présentent des situations rigoureusement identiques, faisant ainsi abstraction d'un quelconque apport culturel particulier ? Faut-il la poursuivre au CE2 ?

Faut-il, et comment, l'articuler à l'E.I.L.E. effectué par des enseignants qualifiés, ou bien ces cassettes vont-elles totalement remplacer l'E.I.L.E. à l'école primaire ? Comment l'articuler à l'enseignement des langues au collège ?

Mes références personnelles sur le problème de la formation professionnelle et l'insertion des jeunes sont assez limitées, mais de nombreux collègues suivent ce dossier avec beaucoup d'attention et peut-être beaucoup d'inquiétude. Je suis surpris, là encore, de les entendre aussi peu se manifester alors que les propos les plus divers et les plus contradictoires se tiennent par les uns et par les autres le plus souvent pour mettre à mal le système éducatif réputé incapable d'intervenir pour améliorer la situation de l'emploi des jeunes.

Comment articuler le travail mené à l'école et celui qui peut être effectué dans les entreprises ? Quelle alternance peut-on mettre en place ? Comment peut-on améliorer la formation et le suivi des jeunes sans perdre son âme dans la défense du Service public ?

La Commission Fauroux a rendu récemment ses conclusions. Il semble qu'un certain nombre de propositions soit rapidement enterré. Il n'empêche que la plupart d'entre elles montre une réelle volonté de faire évoluer résolument le système éducatif.

Nous ne pouvons pas nous y opposer sous peine d'être taxés d'immobilisme, mais nous taire nous expose à des orientations peut-être scabreuses contre lesquelles il sera difficile d'intervenir à partir du moment où elles seront lancées.

Que pensons-nous de ce savoir minimum réclamé en fin de scolarité ? Peut-il être défini en termes de compétences exigibles ? Faut-il le faire ? Quelles seront les conséquences d'une telle option dans l'organisation de l'école et du collège ? Ne va-t-on pas vers une reconstitution de filières ?

Que pensons-nous de l'aménagement des rythmes scolaires ? Si tout le monde le ressent comme une nécessité, comment l'organiser ?

Tout est-il possible ? Quelles conséquences cela peut-il avoir sur la polyvalence des enseignants du primaire et sur l'interdisciplinarité ?

Plusieurs départements ont déjà des expériences dans ce domaine. Le Syndicat des inspecteurs ne pourrait-il construire une réflexion sur ce thème ? Réflexion qui ne serait ni passéiste, ni nostalgique, ni corporatiste, mais qui se voudrait au contraire volontariste et concrète ?

Notre fonction de cadres, notre mission de responsables dans le système éducatif, impliquent que nous sachions exprimer des avis fondés sur une proximité du terrain et sur une connaissance fine du fonctionnement de l'école ainsi que sur une réflexion issue des recherches les plus diverses.

Les grands débats ne manquent pas, pourquoi notre syndicat n'organiserait-il pas chaque année un colloque qui pose un problème sur l'évolution du système éducatif et débouche sur des commentaires et des propositions ?

Certes ces réflexions ne sauraient en aucun cas éliminer les discussions internes sur l'évolution de notre métier ni sur les revendications statutaires ou indemnitaires.

Il me semble toutefois que nous nous devons d'exprimer à l'extérieur, tant dans la presse écrite qu'à la radio ou qu'à la télévision, les réflexions d'un corps de responsables et de spécialistes des problèmes de l'Éducation en France.

Ce n'est que lorsque les journalistes, les politiques et autres dirigeants auront pris l'habitude de nous entendre qu'ils solliciteront nos avis. Il faut parfois oser forcer une porte pour espérer la voir s'ouvrir toute seule ensuite.

C'est peut-être lorsqu'on aura appris à tenir compte de nos avis, lorsqu'on aura compris qu'en cas de désaccord majeur rien ne sera relayé sur le terrain, lorsque nous serons reconnus comme des responsables qui pensent et dont le souci exclusif est la qualité du Service public d'éducation, que nos revendications statutaires prendront tout leur légitimité.

Il n'est pas dans nos habitudes de nous exprimer. Nous sommes des hommes de terrain discrets.

Mais de même qu'il apparaît naturel que des spécialistes de la médecine organisent des colloques qu'ils médiatisent sur des problèmes de santé, de même il nous appartient de médiatiser des réflexions sur les problèmes de l'Education. Personne ne trouve choquant que tant de malades ne guérissent pas du cancer ni du Sida ; seuls les progrès sont mis en évidence. Pourquoi seules les personnes extérieures à l'Education ont-elles droit à la parole ? Que deviendrait le corps médical si seuls les clients s'exprimaient sur les échecs constatés et avec des arguments uniquement fondés sur des cas particuliers et des a priori ?

L'heure est à la communication, nous ne pouvons pas y échapper. La force d'un syndicat est de permettre l'expression libre, encore faut-il que nous l'utilisions.

Mesdames et messieurs les inspecteurs, pensez, parlez et écrivez !

Michel Volckcrick
Vendin-le-Vieil (62)

À lire
Le Monde DE L'ÉDUCATION
n° 240 - Septembre 1996

Enquête "Peut-on tout évaluer ?" : Nathalie Guibert a interwievé, le 2 juillet, Michel Marucelli, Secrétaire Général du SI.EN-FEN.

Les 10 ans du Bac Pro

Lorsque la loi cadre sur l'enseignement technique a paru, elle était tellement ambitieuse qu'elle en a surpris plus d'un ! Elle traitait de la rénovation de l'enseignement professionnel, des LP, du statut des enseignants et de leur formation continue, de l'adaptation locale des formations et de la qualification de chaque jeune et, surtout, du bac pro comme contribution à l'objectif assigné d'amener 80% d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat. Perplexité et pourtant le bac pro a changé bien des choses dans l'enseignement professionnel. Il a permis de débloquer l'enseignement technique «court» et d'ouvrir davantage l'éducation sur l'économie. Pour y parvenir il a fallu aménager les programmes, et les enseignants ont dû proposer une pédagogie novatrice. A la rentrée 1985, pour l'académie de NANCY-METZ, les professeurs d'Épinal et de Metz se sont lancés dans cette aventure.

Le déblocage de l'enseignement technique court

Le bac pro est la reconnaissance d'une formation professionnelle au niveau, ô combien symbolique, du baccalauréat.

La création du BEP en 1967-68 est une réponse pour les élèves issus de troisième ; mais étant au même niveau que le CAP, il n'offre pas de perspectives de promotion hors la classe d'adaptation. L'enseignement technique dit «court», est perçu comme une voie d'insertion à l'intention des élèves plutôt en difficulté, voire en échec.

Trois phénomènes se rencontrent pour favoriser la création du bac pro. L'évolution de la technologie est sans aucun doute l'une des raisons : elle est avancée par l'Union Patronale de la métallurgie. Les opérateurs ont besoin d'une capacité d'adaptation en rapport avec les techniques et les outils.

Le second phénomène est la difficulté croissante de l'entrée sur le marché de l'emploi. Dès la fin des années 1970 les stages jeunes 16-18 apparaissent, les problèmes de qualification sont mis en avant masquant mal la réalité de la crise économique. Une première réponse est apportée avec la réactivation des anciennes mentions complémentaires et la mise sur pied des FCIL. Ces FCIL seront, en particulier avec l'alternance qu'elles impliquent, la matrice du bac pro.

La troisième raison provient de la demande sociale d'éducation : c'est l'époque de la création des classes technologiques, les familles des élèves souhaitent une poursuite d'études, et le BEP est insuffisamment professionnalisé. De plus, en termes d'orientation, une voie bloquée n'est pas attrayante. Les anciens collèges d'enseignement technique, devenus lycées d'enseignement professionnel doivent devenir lycées à part entière : ils seront LP et les professeurs seront recrutés et formés pour l'occurrence au 2ème grade.

L'ouverture sur l'économie

Le bac pro contribue à rapprocher l'école de l'entreprise et à faciliter la reconnaissance mutuelle de deux systèmes identitaires, en formation comme en qualification.

L'école et l'entreprise ont dans notre pays toujours été historiquement et culturellement séparées, on peut même dire qu'il y a défiance et que l'école protège l'élève de la dureté de la vie professionnelle. Schématiquement, il apparût, en 1979, que les séquences éducatives brisaient les tabous. La formation continue, qui prend de l'importance dans les GRETA montre

La CASDEN Banque Populaire

CASDEN
Banque Populaire

SOLIDAIRE POUR BIEN FAIRE

Aujourd'hui, plus de 600 000 sociétaires peuvent bénéficier de tous les services d'une banque classique, mais également de tous les avantages d'une banque coopérative : facilité d'obtention des crédits, taux privilégiés, sécurité des placements, conseils personnalisés...

La CASDEN Banque Populaire est la coopérative bancaire, destinée au personnel de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Culture

Créée et gérée par des hommes et des femmes issus de l'Éducation nationale, la CASDEN banque populaire vous offre un accueil de qualité et de proximité dans ses 100 délégations départementales et dans les 1990 agences populaires. Pour en savoir plus : 36 16 CASDENTEL...

la nécessité de répondre aux besoins des entreprises; elle rapproche les professeurs de la réalité du travail. Le rapport Schwartz de 1982 sur l'insertion des jeunes contribue avec le rapport Prost, entre autres choses, à poser le principe du Haut Comité Éducation Économie.

De nombreuses initiatives apparaissent alors, qui favorisent la relation avec les entreprises, mais le bac pro sera véritablement le vecteur de l'alternance en formation. La notion de période de formation en entreprise indique la possibilité d'évaluer les acquisitions en entreprise : c'est donc une manière de reconnaître la voie formatrice du travail.

La durée des PFE, de 16 semaines, pour des gens déjà titulaires d'un BEP, permet une adaptation au poste de travail, voire le transfert de pratiques : c'est ainsi, au début du bac pro, que de nombreux jeunes seront embauchés sur le lieu de leur stage.

Le changement dans la formulation des programmes

Tant que l'école n'avait de comptes à rendre qu'à elle-même, les programmes de formation et l'évaluation des résultats n'étaient pas un réel problème posé, ou juste pour raisons pédagogiques ou d'économie à faire sur les examens. Le contrôle continu a pourtant montré de nouvelles perspectives : la pédagogie par objectifs.

Le bac pro, très en prise sur l'évolution, qui de plus implique le partage de la formation en alternance, suppose, non des programmes basés sur des contenus immuables, mais, a contrario, des objectifs de développement de capacités opérationnalisées dans l'exercice d'activités professionnelles : les compétences. C'est donc l'heure des référentiels, élaborés en commun par les professeurs avec les employeurs et les salariés. Ces référentiels induisent une autre pédagogie, moins linéaire, plus thématique et une possibilité d'évaluer les compétences en action. La fréquence de révision des référentiels change elle aussi pour répondre aux évolutions constatées : elle devient quinquennale.

Nous notons au passage que les apprentis eux aussi bénéficient des référentiels, plus aptes à repérer leurs acquis réels, en particulier, le contrôle en cours de formation, relève les apprentissages favorisés par l'exercice du métier.

L'émergence d'une nouvelle pédagogie

Le partenariat école-entreprise est fondamental pour réussir la formation en bac pro puisqu'une bonne part des exigences du référentiel est développée et évaluée en entreprise.

Au-delà de la pédagogie par objectifs et de l'évaluation en cours de formation, c'est un profond changement que les enseignants opèrent. D'abord habitués à enseigner à des BEP, c'est sur les exigences de niveau, le bac, et de qualité des élèves (ils sont sélectionnés), que les équipes se mobilisent. Ensuite, les stratégies pédagogiques changent en raison du nouveau découpage des matières, de leur globalisation, ainsi que du séquencement des stages. Enfin, c'est de négociation qu'il s'agit, car l'alternance nécessite de trouver l'entreprise pertinente, c'est, un fait, et de rencontrer les tuteurs pour définir les modalités de formation, de suivi et d'évaluation. Dans ces conditions, les enseignants s'impliquent davantage, ils sortent de l'école.

La nouvelle pédagogie, c'est aussi gérer l'hétérogénéité des élèves d'origines professionnelles variées, de favoriser une certaine autonomie dans les apprentissages et de réinvestir dans la formation en école, les compétences développées par l'entreprise : c'est bien d'ingénierie de formation qu'il s'agit : c'est un nouveau métier.

Les bac pro "maintenance" et "vente-représentation"

Ils ont été à METZ et à ÉPINAL, les premiers ouverts, sans autre forme de procès et sans référentiels qui étaient alors en gestation. La «maintenance», pour sa part, discipline industrielle nouvelle, était, depuis une année seulement, une réalité en formation : le BEP.

Les équipes de professeurs se sont profondément engagées, soutenues par les Inspecteurs. Il a fallu définir les contenus et les méthodes, fabriquer les outils d'évaluation, les rapports de stages... Le succès a été immédiat, tant du point de vue des élèves, extrêmement enthousiastes, que de la contribution des entreprises et de l'impact sur les établissements. Les professeurs généralistes ont largement contribué à la réussite : eux aussi ont participé aux visites d'entreprise. En conclusion, il manquait bien un dispositif de qualification au niveau 4 . Certains élèves de la première heure ont fait leur chemin dans le monde du travail, ils ont fait une trace que les élèves actuels suivent, grâce à la fidélité de certains employeurs. Quelques uns sont tuteurs à leur tour. Ils nous facilitent la tâche.

Succès incontestable, mais quelles perspectives ?

La réussite du baccalauréat professionnel n'est aujourd'hui contestée par personne. Les inspecteurs ont joué un rôle déterminant dans ce succès, il va de la formation des enseignants à la mise en place des dispositifs d'évaluation en passant par la consolidation des relations avec les organisations professionnelles, sans oublier la définition des équipements. Pour ce qui concerne ce dernier point, les nouveaux modes de financement rendent très difficile la mise à niveau des matériels pédagogiques pour l'enseignement initial public, les Conseils Régionaux semblent vouloir plutôt favoriser l'ouverture de sections dans l'apprentissage...

L'évolution importante des flux de formés nous amène aujourd'hui à poser les questions de fond :les Bac Pro à grands flux, assez généralistes, mais qui, eu égard au nombre, ne garantissent plus l'emploi immédiat pour tous; faut-il imaginer des passerelles vers le BTS ?

Si l'Éducation nationale ne les propose pas rapidement, ne risque-t-elle pas de laisser le champ libre à l'apprentissage qui se positionne déjà, il suffit de regarder les chiffres actuels.

Les Bac pro plus spécialisés, eux, doivent évoluer en adéquation avec les métiers. Ils éprouvent des difficultés à recruter; faut-il mixer des publics de statuts divers?

Enfin, compte tenu de la diversification des modes d'évaluation, des dérogations possibles pour les conditions de durée de la formation, pouvons-nous encore garantir la qualité de l'évaluation en conservant notre prérogative : la certification du bac?

mars 1996
Bernard GENIN
IEN-ET

EDF Électricité de France

Communiqué de presse

La Vidéothèque EDF,
une vidéothèque d'entreprise en ligne directe sur le 3614 EDF*VIDEO

Les meilleurs films commandités par Electricité de France sont disponibles sur le serveur 3614 EDF*VIDEO

Aujourd'hui, la Vidéothèque EDF prête chaque année et gratuitement plus de 5 000 films de formation et d'information.

Empruntés par les professeurs de physique, de technologie, les instituteur(rice)s, les formateurs, les agents et retraités EDF, les professionnels de l'audiovisuel, les entreprises et les collectivités locales, les films EDF illustrent un cours, introduisent une conférence ou un débat, expliquent une nouvelle technologie ou, tout simplement, permettent de découvrir les sites les plus spectaculaires de l'entreprise.

Pour mieux satisfaire ces emprunteurs dont la moitié sont prêts à utiliser le Minitel, le serveur 3614 EDF*VIDEO développe l'actualité de la vidéothèque, propose la recherche et la réservation des films ainsi qu'un dialogue permanent.

Ajoutons que la gestion du fonds audiovisuel d'Electricité de France est informatisée depuis 1991 ce qui permet de répondre à un volume important et toujours croissant de demandes de films (+ 5 % par an). Cette orientation technologique se poursuit donc naturellement par la «mise en réseau» de la Vidéothèque.

Sur le 3614 EDF*VIDEO, environ 100 films sont indexés dans 13 thématiques qui permettent de partir à la découverte de l'énergie (Histoire de l'électricité, Généralités sur l'électricité, Mécénat et partenariat, Prévention et sécurité…).

Désormais, la commande de films peut s'effectuer par fax, par courrier, par téléphone ou par le Minitel (cf. fiche technique pour les coordonnées précises).

Contacts presse

Vidéothèque EDF : Lionel Bouchy. Tel : (1) 49 09 85 39 fax : (1) 49 48 85 86

CTPM du 11 juillet 1996

L'essentiel des textes réglementaires proposés à l'étude des délégués paritaires portait sur des projets de décrets relatifs à la mise en oeuvre de la dernière tranche du Protocole Durafour signé en 1990 et concernant les enseignants du premier et second degré - c'est-à-dire la création d'un échelon supplémentaire à la hors-classe portant l'indice de fin de carrière de 731 à 780 NM -. En outre une modification du statut des IEN et des IPR-IA ouvre la possibilité aux agrégés hors classe de demander leur détachement dans le corps des IPR-IA.

Les premiers textes appellent quelques remarques unanimement exprimées par les syndicats d'enseignants :

1- les engagements de 1989 portant création du corps des professeurs des écoles et des "hors classes" des enseignants ne sont pas encore totalement honorés :
- les corps du 2nd degré - tous corps confondus - n'ont pas encore atteint le pyramidage de 13 % alors que les textes le fixaient à 15 %, les créations d'emploi n'étant pas prises en compte par le Budget pour le financement des postes "hors classe" ;
- dans le 1er degré, 220 000 instituteurs, 60 000 PE, la hors-classe n'a pas atteint 300 postes au cours de la dernière année scolaire, soit moins de 0,5 % des emplois de PE !

2 - Concernant les décrets visant à mettre en musique les termes du Durafour, l'allongement de 2 ans des carrières a été unanimement condamné car il empêchera de nombreux enseignants trop anciens d'en tirer un quelconque avantage.

Les textes sont une chose, le Budget en est une autre. Sans la pression des organisations syndicales, les avancées escomptées et actées ne se réaliseront pas. Les éléments de ce constat nous en fournissent encore la preuve.

Quant au texte modifiant notre décret statutaire, il m'a fourni l'occasion d'intervenir avant même que ne se tienne la Commission de suivi Durafour et de rappeler les attentes des inspecteurs, suite aux négociations conduites en cours d'année scolaire (voir déclaration ci-contre).

Gabrielle Santarelli
Titulaire au CTPM
au titre de la FEN

Intervention de Gabrielle Santarelli (SI.EN-FEN) au CTPM du 11-07-96

La FEN et son syndicat d'inspecteurs, le SI.EN-FEN, ne s'opposeront pas au projet de texte concernant la possibilité de détachement des professeurs agrégés hors classe dans le corps des IPR-IA. Ils constatent que cette mesure n'a aucun effet financier.

Ils profitent de la présentation de cette modification statutaire pour rappeler leur attente de voir s'engager d'autres modifications de plus grande portée pour les personnels. Suite à l'augmentation des indices terminaux des corps de P.E., certifiés, PLP2, directeurs de C.I.O., ils rappellent que les termes mêmes du protocole d'accord Durafour prévoyaient des retombées sur les carrières des personnels issus de ces corps et donc sur les carrières des inspecteurs.

A ce jour, en effet, seulement 37 points NM séparent les indices sommitaux des carrières des professeurs hors-classe et des IEN, la carrière des IPR-IA se terminant quant à elle à la même hors-échelle A que celle des agrégés hors classe. Ces situations, vous le comprenez bien, rendent peu attractive la promotion dans les corps d'inspection.

La FEN et le SI.EN-FEN rappellent donc ici la revendication des personnels qu'ils représentent, revendication parfaitement connue du Ministre de l'Education Nationale, en matière d'amélioration des déroulements de carrière et d'augmentation des indices terminaux.

Ils espèrent que la Commission de suivi du protocole Durafour du 17 juillet donnera son feu vert pour qu'interviennent des modifications statutaires significatives, attendues des personnels, suite aux négociations conduites dans ce ministère tout au cours de l'année scolaire. Les personnels concernés ne comprendraient pas que les améliorations indiciaires actées ce jour pour des corps dont ils sont issus n'aient aucune incidence sur leur propre carrière.

COLLECTIONS INFORMATIQUES

INFO DÉCOUVERTE
Une découverte et un apprentissage actif des principales fonctionnalités des logiciels professionnels

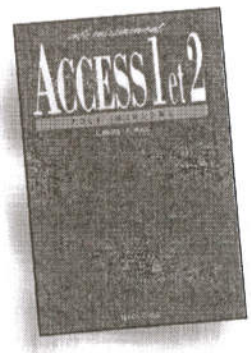

INFO ENTRAÎNEMENT
Un entraînement à partir des fonctionnalités de base d'un logiciel professionnel

INFO MÉMO
Les «aide mémoire» de référence pour le cours ou pendant l'examen

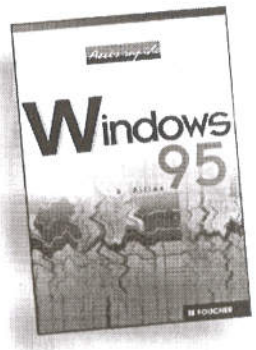

ACCÈS RAPIDE
Une autoformation rapide et efficace au logiciel

P0366

Pour en savoir plus, demandez notre catalogue Informatique

FOUCHER
31 rue de Fleurus • 75278 Paris cedex 06 • Tél. 49 54 35 35

Note concernant les cotisations pour l'année scolaire 1996-97

Dans sa réunion du 22 mai, le Bureau National a fixé les nouveaux taux de cotisations pour l'année scolaire 1996-1997.

Ces cotisations sont calculées - conformément aux dispositions statutaires - sur la base des traitements versés au 1er juillet 1996 et sont à régler **pour le 1er octobre 1996.**

Pour des raisons d'équilibre financier que chacun comprendra, il n'a pas été possible de maintenir, une année de plus, un tarif de cotisations qui n'avait pas bougé depuis 3 ans.

Vous remarquerez que, dans un souci d'équité,

- les cotisations demandées à nos collègues IEN hors classe et IPR-IA sont, comme pour la classe normale, calculées sur la base de 0,5 pour mille du traitement brut annuel ;

- que celles qui sont demandées à nos collègues retraités sont fonction de l'indice de référence sur lequel est calculé leur pension de retraite.

Les difficultés auxquelles je me suis heurté cette année et le travail supplémentaire considérable qu'elles ont provoqué, me conduisent à demander, **à tous ceux qui le peuvent**, d'acquitter leur cotisation annuelle **en un seul et unique versement.**

Pour les autres, qui souhaitent conserver la faculté de s'acquitter de leur cotisation en deux versements, ils pourront en payer la première moitié à la rentrée et la seconde pour le 15 février 1997 au plus tard. Je leur demande, s'ils veulent bien me faire confiance, d'établir dès maintenant deux chèques, le premier étant encaissé dès réception et le second le 15 février.

Outre la simplification et la clarification que j'attends de cette procédure, le temps gagné par chacun, la suppression d'oublis toujours possibles et de rappels coûteux et nécessairement désagréables, un autre avantage, non négligeable, est à attendre : lors de l'établissement des attestations de versement à joindre à la déclaration de revenus, l'ensemble des sommes versées (1er chèque déjà perçu et second chèque à percevoir) pourra être pris en compte.

En toute hypothèse, pour ceux qui ne voudront pas utiliser cette procédure simplificatrice nouvelle, je me permets d'insister pour que le versement de la 2ème partie des cotisations soit effectif pour le 15 février. Ainsi sera bien respecté l'engagement pris envers notre Syndicat et évité le surcroît de travail (rappels) coûteux et peu agréable.

Comme d'habitude, 8 % des cotisations - qui seront prélevés à la source - iront, à parts égales, aux trésoreries académiques et départementales du SI.EN.

TRES IMPORTANT

Je me dois de vous signaler que la **réduction d'impôt** sur les revenus de 1996 - égale à **30 % du montant des cotisations syndicales**, pris dans la limite de 1 % des revenus bruts (voir J.O. du 28-12-88 page 16 321) - ne pourra s'appliquer que pour les cotisations effectivement encaissées le 31-12-96 et que pour celles, potentielles, représentées par le chèque d'attente en possession du Trésorier National.

Vous remarquerez, sur le tableau ci-dessous, que le calcul (entre parenthèses) du prix des cotisations réelles a été effectué compte tenu de la déduction d'impôt de 30 %.

Il va de soi que je fournirai, en temps utile, le reçu mentionnant le montant du ou des versement(s) effectué(s), à joindre à la déclaration des revenus 1996 (ce reçu ne pouvant reprendre que les cotisations effectivement versées, en 1995 et 1996, et n'ayant pas fait l'objet d'une prise en compte pour les revenus de 1995.

Vous avez reçu, avec le supplément au bulletin n° 28 de juillet 96, une notice individuelle à remplir et des précisions concernant les modalités de règlement de votre cotisation.

Je vous demande instamment, pour la bonne marche de notre organisation syndicale, de retourner cette notice individuelle, intégralement remplie, dès que possible, et de régler votre cotisation pour le 1er octobre au plus tard à votre Responsable Départemental (RD), à votre Trésorier Départemental (TD) pour tous les IEN 1er degré et IO, à votre Responsable Académique (RA), à votre Trésorier académique (TA) pour les ET et IPR-IA ou, en dernier lieu, au siège du SI.EN-FEN, 21 rue Lalande - 75014 PARIS.

Merci à toutes et à tous de veiller à respecter cette date et de faciliter ma tâche.

Le Trésorier
Michel Cruchet

Montant des cotisations syndicales 96-97

Entre parenthèses, montant effectif de la cotisation syndicale, après abattement des 30 % auxquels elle donne droit.

IEN CLASSE NORMALE		IEN HORS CLASSE et IPR-IA	
1er échelon (365)	590 F (413 F)	4è (3è) échelon (676)	1 090 F (763 F)
2è échelon (396)	640 F (448 F)	5è (4è) échelon (731)	1 180 F (826 F)
3è échelon (436)	700 F (490 F)	6è (5è) échelon (780)	1 260 F (882 F)
4è échelon (489)	790 F (553 F)	7è (6è) échelon (818)	1 320 F (924 F)
5è échelon (547)	880 F (616 F)	A1	1 440 F (1 008 F)
6è échelon (616)	1 000 F (700 F)	A2	1 500 F (1 050 F)
7è échelon (655)	1 060 F (742 F)	A3	1 570 F (1 099 F)
8è échelon (708)	1 150 F (805 F)		
9è échelon (731)	1 180 F (826 F)		

Inspecteur stagiaire :		500 F (350 F)
Retraités :	(731)	500 F (350 F)
	(780)	550 F (385 F)
	(818)	600 F (420 F)
	(A)	700 F (490 F)

Quelques dates

Conseil syndical le 3 octobre 1996
Congrès du SI.EN : du 2 au 4 avril 1997

Election de la CAPN des IPR-IA : décembre 96

A compter du 18 octobre :

Téléphone : 01 43 22 68 19
Télécopie : 01 43 22 88 92